

# CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE MEUBLÉE

## Entre les soussignés :

M COUTTIN VINCENT

ECLUSE DE BIERMES RUE DE L'ECLUSE 08300 BIERMES

0785796611

Propriétaire

\*Nom :

\*Adresse :

\*Téléphone :

Locataire

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le bailleur donne à loger au preneur qui accepte les locaux meublés dont la désignation suit :

## I. Adresse de la location — Description

Adresse : 4 TER RUE THIERS 08300 RETHEL

## II. Nombre d'occupants

Adultes :

Ce nombre d'occupant ne pourra pas être dépassé.

## III. Animaux

Animaux domestiques autorisés : Non

## IV. Période de location

\*Du:                    à 17H                    Au:                    à 10H

Si le locataire n'a pas pris possession des lieux 24 heures après la date d'arrivée convenue, le loueur se réserve le droit de relouer la propriété sans indemnités et tout dépôt de garantie lui serait acquis.

S'il ne trouve pas d'autre locataire et si le dépôt de garantie ne couvre qu'une partie du montant de la location, le loueur peut demander le solde du montant de location prévu par le présent contrat.

À la fin de la période de location, si le locataire ne libère pas les lieux, le loueur l'expulsera par un « ordre d'expulsion » écrit exécutable sous 48 heures.

## V. Prix

\*Le prix est de                    euros. Ceci inclus les charges de chauffage, taxes de séjour, électricité et l'eau.

## VI. Dépôt de garantie

À l'arrivée, le locataire s'acquittera d'un dépôt de garantie de 1000 euros. Le dépôt de garantie sera restitué au locataire dans un délai de 7 jours à compter de la restitution des clés, déduction faite des objets manquants à l'inventaire ou endommagés.

-En cas de perte des clés ou du boîtier d'alarme, un montant de 250 euros sera déduit à titre de dédommagement sur le dépôt de garantie.

-Les serviettes, peignoirs et le linge de maison rendus fortement tachés seront facturés au prix du montant de leurs remplacement.

**VII. Inventaire — État des lieux**

Ce lien vous permet de consulter les conditions de ventes, les conditions d'utilisation du spa et un état descriptif et l'état des lieux du logement: <https://www.oretheljacuzzi.fr/conditions-generales-de-vente.html> .

Le cas échéant, sur demande, nous pouvons vous envoyer au format papier ou par mail ces documents.

Sans retour du locataire dans les 24 heures l'état des lieux sera considéré comme approuvé.

**VIII. Conditions générales du contrat**

La location inclus les draps, le linge de toilette et le linge de maison. L'usage de draps est obligatoire sur les lits. La location est meublée, la cuisine équipée.

Le locataire s'engage à faire connaître au loueur tout dommage causé à la location dans les 24 heures. Les objets doivent rester en place dans leurs pièces respectives. Tout dommage ou objet manquant occasionnera une déduction sur le montant du dépôt de garantie.

La location est à l'usage exclusif du locataire et de sa famille. Le locataire est tenu de respecter les règles de vie en usage dans le pays, notamment à ne pas occasionner de nuisances pour le voisinage.

Les locaux doivent être tenus propres par le locataire. Les éléments du mobilier doivent être tenus en l'état, les plantes et le jardin, arrosés et entretenus en l'état.

Le locataire doit s'assurer de la bonne ventilation des locaux pour éviter toute concentration d'humidité et de condensation. Il est interdit de jeter dans les sanitaires tout objet susceptible de boucher ou d'encombrer les canalisations.

Tout dégât occasionné par une faute ou une négligence du locataire lui sera directement facturé.

En cas de désagréments indépendant de la volonté du propriétaire (grève de service public ou privé, coupures de gaz ou d'électricité...), le locataire ne pourra pas considérer le loueur comme responsable.

**IX. Assurance**

Le locataire est responsable de tout dommage sur la location occasionné par sa négligence. Il est responsable de tout vol ou perte occasionné par lui, sa famille ou ses invités. Il engage sa responsabilité civile en cas de : vol, cambriolage, accidents envers des tiers.

**X. Juridiction — Compétence**

En cas de plainte ou de litige, le tribunal de Sedan sera désigné compétent.

**Modalités et clauses particulières :**

.....  
.....

Fait à....., le .....

Le locataire